
Adresse des instituteurs de Val-Libre, ci-devant Saint-Trivier-de-Courtes (Ain), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des instituteurs de Val-Libre, ci-devant Saint-Trivier-de-Courtes (Ain), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 15-16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16430_t1_0015_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

20

Le comité de Surveillance de la Commune de Poitiers [Vienne], se plaint de l'insolence avec laquelle les aristocrates détenus réclament leur liberté : il déclare qu'il s'élèvera au dessus des calomnies, restera ferme à son poste, ne parlera qu'en faveur des patriotes opprimés, et qu'il ne reconnoit que la Convention.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (29).

21

Les citoyens composant la société populaire de Maubeuge, département du Nord, invitent la Convention nationale à établir des comités révolutionnaires dans les communes qui auront une population de quatre mille individus et au-dessus. Ils réclament ensuite contre la mise en liberté d'hommes dangereux qui méditent des vengeances, et ne cherchent qu'à troubler l'ordre public : ils se couvrent du masque du patriotisme, et portent des coups d'autant plus perfides qu'ils sont moins attendus. Interrogez, disent-ils, les communes où ils résident, qu'ils passent à un scrutin épuratoire, leur turpitude paraîtra dans tout son jour : qu'ils soient alors séparés de la société des républicains ; leur éloignement rendra au gouvernement l'énergie qui lui est nécessaire, et les factions intestines seront totalement dissipées.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (30).

22

La société populaire d'Herce, frontière d'Espagne, félicite la Convention nationale d'avoir terrassé le tyran Robespierre et ses complices, l'assure de son inviolable attachement ; l'invite à rester à son poste, et à poursuivre les restes des complices du moderne Cromwel ; lui dit que les patriotes de 1789 sont incarcérés ou méprisés, tandis que les aristocrates occupent la majeure partie des places, et sont la plupart du choix du tyran. Elle demande en conséquence que ceux qui occupent les places, soient tenus de faire connaître leur vie depuis 1789 : elle promet de garantir sa contrée de l'invasion des Espagnols, si on lui donne des armes et des munitions.

(29) P.-V., XLVI, 49.

(30) P.-V., XLVI, 49-50.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (31).

23

La société populaire des sans-culottes de Nîmes [Gard], rend grâce à la Convention nationale, d'avoir déjoué par son énergie les complots des triumvirs, et tiré les patriotes de l'oppression dans laquelle ils gémissaient depuis longtemps ; elle rend le plus glorieux témoignage à la fermeté et à la sagesse de Simon Peschaire, agent national du district de Nîmes ; elle affirme que c'est principalement à cet intrépide défenseur des droits du peuple, à cette victime de la faction de Robespierre, que le département du Gard doit son salut.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (32).

[La société populaire de Nîmes à la Convention nationale, s. d.] (33)

Grâce à votre énergie, les complots ourdis contre la liberté ont été déjoués. Vous avez frappé ces audacieux pygmées qui vouloient, à travers des ruisseaux de sang, et sur vos corps palpitans, se frayer un chemin à la dictature. En cimentant la République par le sang des conspirateurs, vous avez tiré les patriotes opprimés du joug sous lequel ils gémissaient depuis long-temps.

Elle dit ensuite que le département du Gard doit principalement son salut à Simon Peschaire, l'un de ses membres, agent national du district de Nîmes ; que ce courageux patriote n'a cessé de poursuivre avec énergie les complices de Robespierre ; qu'il les a fait mettre en état d'arrestation, et a prévenu par là le vœu de la Convention, puisqu'il reçut le lendemain les mandats d'arrêt du comité de Sûreté générale.

24

Les instituteurs de Val-Libre [ci-devant Saint-Trivier-de-Courtes], département de l'Ain, félicitent la Convention nationale de la justice qu'elle a faite des triumvirs ; ils ne veulent que la destruction des tyrans, des factieux, des ambitieux et des traîtres : ils jurent de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

(31) P.-V., XLVI, 50.

(32) P.-V., XLVI, 50. *Ann. Patr.*, n° 633 ; *C. Eg.*, n° 768.

(33) *Bull.*, 3 vend.

(34) P.-V., XLVI, 50-51. *Bull.*, 6 vend.

[*Les instituteurs de Val-Libre à la Convention nationale, s. d.*] (35)

Citoyens représentans,

Eh quoi! celui qui parloit tant de divinité, n'y croyait donc pas! celui dont toutes les paroles étoient des hommages à la république, avoit une âme de boue et le cœur d'un tiran! celui qui se disoit le fléau des traîtres, des conspirateurs, a été un traître, un conspirateur lui-même! Ah l'insensé, ne connoissoit-il pas assez le peuple français, pour scavoit que chaque citoyen, nouveau Brutus, plongeroit le poignard dans son sein, dès que ces projets tyrannicides seroient dévoilés!

Il est temps que le peuple français ne soit plus idolâtre des individus, il ne doit l'être que de la justice, de la république, de la vertu.

Il est temps qu'il s'élève à cette hauteur qui ne permet de voir que la patrie, et qui confond comme un néant les hommes et leurs passions, les factions et leurs chefs.

Qu'est-ce que Robespierre, Couthon, Saint-Just et tant d'autres encore? Qu'étoient-ils ces traîtres qui sans cesse parloient de vertu, de probité, de patriotisme, et dans leur cœur ulcéré ne respiroient que le vice, la perfidie, le sang et l'infamie.

Maudits Catilina, puissent vos mânes exécrales s'effacer à jamais de la mémoire des hommes libres, ou n'y rappeler que la noirceur de vos horribles forfaits.

Les sections de Paris qui vous ont si bien secondé à renverser la tyrannie et les tyrans, sont dignes de notre amitié.

Achievez pères de la patrie, achevez votre ouvrage; achevez le bonheur des français en purgeant la république de tous les ambitieux, de tous les traîtres, de tous les contre-révolutionnaires: notre reconnaissance vous assure l'immortalité.

Citoyens représentans, la liberté ne périra jamais; le génie bienfaisant de la France veille sans cesse sur ces glorieuses destinées; et ce génie bienfaisant siège au milieu de vous sur la montagne.

Recevez citoyens représentans, recevez nos serments que nous vous serons toujours fidèles, nous ne désirons, nous ne voulons que la destruction des tyrans, des factieux, des ambitieux et des traîtres; nous ne reconnaissons d'autres pouvoirs légitimes, d'autre point de ralliement que la Convention nationale, dont la masse est pure comme le peuple souverain qu'elle représente.

Vive la Convention nationale. Salut et fraternité.

Appostillé, approuvé, BUCHALET, LAFERET, NOEL, *instituteurs.*

25

L'agent national du district de Lauzerte, département du Lot, annonce qu'il vient d'envoyer au creuset national par la voie

(35) C 321, pl. 1349, p. 15.

de la messagerie, 949 marcs d'argenterie provenant soit de dons volontaires et de taxes révolutionnaires, soit d'ustensiles du fanatisme: il observe que parmi cette argenterie se trouve un vase pesant 2 marcs un quart, dont le citoyen Charri, de Moncq, a fait don à la patrie, et une croix du dernier tyran; il observe encore que l'administration de ce district a fait précédemment d'autres envois considérables d'argenterie à la Trésorerie nationale.

Insertion au bulletin, renvoyé à la commission des Revenus nationaux (36).

26

Les membres de la société populaire de Sentilly, département de l'Orne, en applaudissant au décret qui supprime les comités révolutionnaires des communes au-dessous de 8 000 âmes, se plaignent que, depuis cette suppression, il s'est fait une réaction alarmante pour les patriotes; ils disent que le fanatisme, ligué avec le royalisme, lève une tête orgueilleuse et menace la liberté, l'égalité et le triomphe de la raison: ils demandent que la Convention nationale fasse reprendre au gouvernement révolutionnaire sa vigueur primitive, qui organisera la justice pour les patriotes, et la terreur pour les contre-révolutionnaires, les fanatiques et les ambitieux; ils demandent, en outre, qu'elle assure la subsistance du peuple, et expulse du sein de la République ses plus cruels ennemis, les ex-nobles et les prêtres; ils terminent par exprimer leur dévouement à la République et à la Convention nationale.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (37).

27

La société populaire des Vans, département de l'Ardèche, informe la Convention nationale de l'arrestation du conspirateur Dominique Allier, et de quatre de ses complices: elle transmet un procès-verbal d'où il résulte que le juge de paix du canton des Vans, l'administration du district de Tanargue, la municipalité et la garde nationale de Pont-Ceze, ainsi que celle des Mages, ont montré le zèle le plus actif pour déjouer la conspiration de l'infâme Allier.

La Convention nationale décrète la mention honorable de la conduite de ces citoyens, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité de Salut public (38).

(36) P.-V., XLVI, 51. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(37) P.-V., XLVI, 51-52.

(38) P.-V., XLVI, 52.